



Le 2 février 2016

DESTINATAIRES : Présidents et présidentes des sections locales
Réseau de la santé et de la sécurité de l'Atlantique
Membres des comités de santé et de sécurité au travail
Délégués à la santé et à la sécurité au travail

OBJET : CONFÉRENCE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE L'ATLANTIQUE

La Conférence sur la santé et la sécurité au travail de la région de l'Atlantique de l'AFPC se tiendra du **22 au 24 avril 2016** à l'hôtel Westin Nova Scotian d'Halifax (Nouvelle-Écosse). Elle s'adresse uniquement aux membres qui font partie d'un comité local de santé et sécurité au travail ou qui sont délégués à la santé et à la sécurité au travail.

La conférence a pour thème **Santé et sécurité : l'A B C de la législation**. Les membres délégués pourront approfondir leurs connaissances en santé et sécurité pour ainsi se sentir mieux outillés pour discuter avec les membres de leurs droits en matière de santé et de sécurité.

Nous aurons la chance d'accueillir Robyn Benson, la présidente nationale de l'AFPC, comme conférencière. Robyn fera le point sur les travaux du Groupe de travail mixte national sur la santé mentale de l'AFPC et du Conseil du Trésor. Nous accueillerons aussi Megan Leslie de la Fédération mondiale de la faune qui nous parlera de durabilité environnementale et comment nous devons travailler ensemble pour construire un avenir fondé sur les communautés en santé.

ATELIERS

Le samedi, les délégués pourront participer à deux ateliers de trois heures : le premier s'intitule *Ce qu'il faut savoir sur la santé et la sécurité*, et le deuxième s'intitule *The Basics: Getting to Know the Legislation* (L'A B C de la législation). Ces ateliers sont ouverts à toutes les personnes participantes; toutefois, la priorité sera accordée aux membres délégués.

HÉBERGEMENT

L'AFPC a retenu un bloc de chambres au Westin Nova Scotian, à 119 \$ la nuitée (soit l'équivalent du tarif gouvernemental). L'hôtel est situé au 1181 de la rue Hollis, à Halifax. Ce tarif est garanti jusqu'au 21 mars 2016 et il inclut le stationnement, l'accès à Internet et les appels téléphoniques locaux. L'hôtel est accessible aux personnes ayant un handicap, et son personnel est syndiqué. Pour réserver, communiquez avec l'hôtel au 1-888-627-8553 et mentionnez que vous participez à la conférence de l'AFPC. Vous ne pouvez pas obtenir ce taux de 119 \$ en réservant en ligne.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription pour les membres délégués sont de **50 \$** et sont payables par chèque établi à l'ordre de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Un reçu est remis sur demande.

SUBVENTION DE PARTICIPATION

Un montant limité a été prévu pour aider les membres des sections locales à assister à la conférence. Vous trouverez plus d'information sur l'aide financière dans le formulaire d'inscription.

OBSERVATEURS

Les membres en règle de l'AFPC peuvent aussi assister à la conférence comme observateurs ou observatrices en assumant tous les frais de leur participation, y compris les droits d'inscription de **50 \$**. Le nombre d'observateurs sera fonction du nombre de places libres à la Conférence. Les observateurs pourront participer aux discussions lors des ateliers.

SÉLECTION DES DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS, OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS

Les personnes qui seront choisies pour assister à la conférence en seront informées par courriel ou par téléphone dans les 10 jours suivant la date limite pour l'inscription.

DATE LIMITE POUR TOUTES LES INSCRIPTIONS

Vous pouvez vous inscrire à la conférence jusqu'au **11 mars 2016**. Vous pouvez transmettre votre formulaire d'inscription au bureau régional par courrier, télécopieur et courriel.

Par le passé, certains employeurs ont favorisé la participation des membres des comités de SST à notre conférence de différentes façons, dont le prêt d'un véhicule, le remboursement des droits d'inscription et les indemnités d'hébergement et de repas. Il s'agit d'une question liée à la formation dont vous voudrez peut-être discuter lors d'une réunion de votre comité de SST. En vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et des lois provinciales sur la santé et la sécurité au travail, les employeurs doivent offrir une formation en santé et sécurité. **Nous vous prions de demander à votre employeur de faciliter votre participation à la conférence en votre qualité de membre du comité de SST.**

À notre avis, la Conférence régionale sur la santé et la sécurité au travail est une excellente occasion pour nos membres de poursuivre et d'intensifier les efforts de

l'AFPC pour améliorer les conditions de travail de tous ses membres. On est tous touchés!!

Si vous avez besoin de précisions au sujet de la conférence, n'hésitez pas à communiquer avec Nancy MacLean, représentante régionale chargée du dossier de la santé et de la sécurité, au 902-443-3541.

Au plaisir de vous voir à la conférence!

La vice-présidente exécutive régionale – Atlantique,



Jeannie Baldwin

P.j. (1) Formulaire d'inscription

CC : Gaby Lévesque, coordonnatrice régionale – Atlantique
Nancy MacLean, représentante régionale – Santé et sécurité
Denis St. Jean, agent national de santé et de sécurité
Mark Pecek, directeur, Direction des bureaux régionaux
Suzanne Brandon, coordonnatrice, Programmes
Représentantes et représentants régionaux – Santé et sécurité
Conseil de la région de l'Atlantique
VPR et VPN de la région de l'Atlantique
Bureaux régionaux de la région de l'Atlantique